

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2024-218

Objet : emplacement bus France Service

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2211.1 et suivants,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers du bus France Services sur la Place du Général de Gaulle le quatrième mercredi de chaque mois **durant les travaux de l'Hôtel de Ville**,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, place du Général de Gaulle, sur les emplacements situés face au n°32-34, le long du terre-plein du Kiosque (ex-emplacement friterie), et ce, **chaque 4ème mercredi de chaque mois de 8h à 17h**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 9 octobre 2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 09/10/2024
Le Maire
David CALCOEN

